

RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE

Sommaire

SYNTHESE.....	6
A. ACTIVITE ET RESULTATS	8
A.1 Activité	8
A.2 Résultats de souscription	10
A.3 Résultats des investissements	10
A.4 Résultats des autres activités	11
A.5 Autres informations	11
B. SYSTEME DE GOUVERNANCE	12
B.1 Informations générales sur le système de gouvernance	12
B.2 Exigences de compétences et d'honorabilité	14
B.3 Système de gestion des risques et évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA)	16
B.4 Système de contrôle interne et fonction de la vérification de la conformité	17
B.5 Fonction d'audit interne	20
B.6 Fonction actuarielle	21
B.7 Sous-traitance	21
B.8 Autres informations	24
C. PROFIL DE RISQUE	25
C.1 Risque de souscription	25
C.3 Risque de crédit	26
C.4 Risque de liquidité	26
C.5 Risque opérationnel	26
C.6 Autres risques importants	27
C.7 Autres informations	27
D. VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE	29
D.1 Actifs	29
D.2 Provisions techniques	29
D.3 Autres passifs	32
D.4 Méthodes de valorisation alternatives	32
D.5 Autres informations	32
E. GESTION DU CAPITAL	33
E.1 Fonds propres	33
E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis	33
E.3 Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis	34
E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé	34
E.5 Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis	34
E.6 Autres informations	34
F. ETATS REGLEMENTAIRES QRT	35

Références réglementaires

Le contenu du SFCR et du RSR est décrit dans les articles 290 à 298 (pour le SFCR) et 307 à 311 (pour le RSR) du règlement délégué 2015/35 complétant la directive 2009/138 dite « Solvabilité 2 ».

SYNTHESE

CNP Luxembourg est une compagnie d'assurance de droit luxembourgeois, filiale à 100% de CNP Assurances. Créée en juillet 2015, CNP Luxembourg commercialise depuis juillet 2016 des produits d'épargne haut de gamme au travers de contrats d'assurance vie et de capitalisation.

En 2022, le chiffre d'affaires enregistré par CNP Luxembourg est de 744,9 M€, répartis à hauteur de 36,3% sur le support en euros et à hauteur de 63,7% sur des supports en Unités de Compte. Au 31/12/2022, la part d'Unités de Compte du stock s'élève à 52% contre 46,2% au 31/12/2021.

CNP Luxembourg respecte l'ensemble des politiques et orientations définies par le Groupe CNP Assurances et dispose d'un système de gouvernance et de gestion des risques en conformité avec la réglementation prudentielle en vigueur dans le cadre de la Directive Solvabilité 2.

Les spécificités de l'activité de CNP Luxembourg peuvent être synthétisées dans les points suivants :

- Le support en euros commercialisé est réassuré à 100% auprès de CNP Assurances, entreprise d'assurances de droit français, actionnaire unique de CNP Luxembourg,
- Conformément au plan d'activité établi par la compagnie, l'encours s'est encore accru en 2022, passant en une année de 2,978 Mds€ à 3,375 Mds€ soit une hausse de 13,3%,
- L'ensemble des procédures et techniques méthodologiques appliquées par CNP Luxembourg sont fondées sur les orientations du Groupe CNP Assurances, en conformité avec la réglementation, et ajustées à la taille et aux spécificités de la structure, dans un principe de proportionnalité veillant à la bonne adéquation des méthodes employées et aux besoins de la compagnie.

Au niveau prudentiel, CNP Luxembourg est en conformité avec l'ensemble des exigences réglementaires et d'appétence aux risques, en termes de couverture du capital de solvabilité et de qualité des fonds propres. Les fonds propres de CNP Luxembourg s'élèvent à 37 M€ à fin 2022. Ce sont des fonds propres de base de Tier 1 et ils permettent de couvrir le SCR à 145% et le MCR à 322% dans le respect des exigences réglementaires et l'appétence au risque définie par la compagnie en conformité avec le Groupe.

Le capital souscrit initial est de 37 M€, à la suite d'une augmentation de capital de 5 M€ réalisée le 14 décembre 2020. Un premier montant de 1,25 M€ avait été libéré en 2020. L'actionnaire CNP Assurances a libéré les 3,75 M€ de capital souscrit appelé non versé restants le 21 novembre 2022.

L'augmentation croissante de la collecte a généré mécaniquement un surcroît d'activité, et donc un besoin de procéder à de nouveaux recrutements. Ainsi, les effectifs sont passés de douze à trente-et-un collaborateurs (vingt-huit personnes salariées, deux personnes détachées de CNP Assurances et un VIE) entre fin 2019 et fin 2022.

Plusieurs départements ont vu leur effectif augmenter : le département risques, avec un nouveau CRO et le renforcement de son service contrôle permanent avec l'embauche d'un collaborateur ; le département juridique avec le recrutement d'une juriste ; le département marketing et gestion de projets avec le

recrutement d'une chargée de projets marketing et communication ; le département actuariat avec le recrutement d'un actuaire spécialisé IFRS 17 ; le département conformité avec le recrutement d'une responsable et le département commercial avec le recrutement d'un chargé de partenariats.

Désormais, l'ensemble des fonctions de l'entreprise est à même de supporter l'absence d'un ou plusieurs collaborateurs sans autre effet qu'une éventuelle surcharge de travail ou un retard acceptable dans les délais de livraison.

Depuis 2020, la crise sanitaire a permis de tester en conditions réelles la résilience de la compagnie, qui a bien résisté aux différents stress rencontrés. Les différentes vagues de Covid-19, qui se sont traduites par la généralisation du télétravail des collaborateurs de la compagnie à compter de mars 2020, ont permis de valider la résilience de CNP Luxembourg à des épisodes de confinement répétés.

La capacité de la compagnie à absorber sans dommages significatifs une crise importante a ainsi pu être testée en conditions réelles. In fine, les impacts auront été assez faibles.

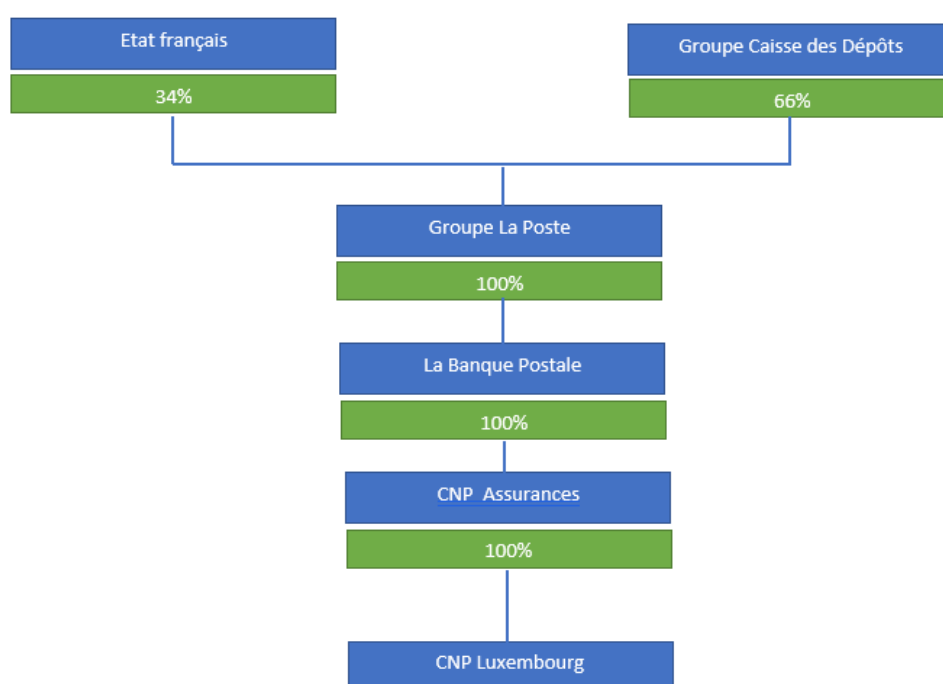
Déclenchée le 24 février 2022, le conflit russo ukrainien n'a d'abord pas eu d'impact significatif sur l'activité de CNP Luxembourg. En effet, la politique de souscription de la compagnie ne l'autorise pas à commercialiser ses produits sur les territoires russe, biélorusse et ukrainien. Ainsi, CNP Luxembourg ne compte pas de clients résidant dans un de ces pays. De même, la politique de souscription n'autorise pas d'exposition directe à des titres émis par des contreparties russes, biélorusses ou ukrainiennes. Enfin, les partenaires et prestataires de la compagnie sont tous localisés au Luxembourg, en France, en Italie et en Belgique.

A. Activité et résultats

A.1 Activité

CNP Luxembourg a été créée en 2015 dans l'objectif de renforcer le positionnement de CNP Assurances sur le marché de l'épargne patrimoniale en développant une offre d'assurance vie au Luxembourg pour compléter la gamme de produits du département CNP Patrimoine, et ainsi élargir l'offre du Groupe à destination des distributeurs. CNP Luxembourg est une filiale à 100% de CNP Assurances.

Organigramme de détention :



La gamme de produits de CNP Luxembourg est composée de contrats d'assurances-vie et de capitalisation, donnant accès à une gestion libre, une gestion sous mandat déléguée, une gestion conseillée et d'autres options disponibles.

Le contrôle de l'éligibilité des fonds externes et internes est effectué par CNP Luxembourg selon la réglementation en vigueur et conformément à la politique de souscription.

Le support en euros commercialisé par CNP Luxembourg est réassuré à 100% par CNP Assurances, et le périmètre de cette réassurance est détaillé dans le traité de réassurance A1038 et ses avenants.

Les produits commercialisés par la compagnie sont : CNP One Lux, CNP One Lux Capi, CNP One Bel, CNP One Bel K, Saint-Honoré Innovation Lux et Saint-Honoré Innovation Lux Capi, CNP One Italia, CNP One Italia PG, Aster One Lux Vie, Aster One Lux Capi et CNP One Lux Vertuo Capi.

Une garantie sur le fonds euros pour les contrats de capitalisation souscrits par des personnes morales investis à plus de 3,5 M€ est également possible. Depuis le 1^{er} avril 2017, la Compagnie dispose de l'option Lib'RT qui peut se conjuguer avec la garantie sur le fonds en euros. Cette option permet au souscripteur d'obtenir une participation aux bénéfices pendant toute la durée du contrat selon le taux d'UC constaté à la fin de chaque année (sur la base d'une moyenne mensuelle pondérée). Cette valorisation de la participation aux bénéfices est défini par une grille et varie de 80% à 110% du taux de participation aux bénéfices. Le montant minimum de la prime initiale est de 500 K€.

L'offre commerciale prévoit une grille de revalorisation de la participation aux bénéfices en fonction du taux d'unités de compte au sein du contrat. Cette politique récompensant les pourcentages d'unités de comptes plus importants a porté ses fruits dans les dernières années et on peut le remarquer par la forte hausse du taux d'unités de compte dans la collecte, ainsi que dans le stock de provisions mathématiques.

Le dernier trimestre de l'année 2022 s'est caractérisé par un contexte macro-économique défavorable marqué par la remontée des taux d'intérêts et la concurrence accrue des produits bancaires,

Informations réglementaires et juridiques de CNP Luxembourg

Forme juridique	Société anonyme au capital de 37 M€ de droit luxembourgeois dûment agréée à effectuer des opérations d'assurance sur la vie et de capitalisation, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 198735
Siège social	1A, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg
Autorité chargée du contrôle financier de l'entité CNP Luxembourg	Autorité de contrôle des entreprises d'assurances luxembourgeoises : Commissariat Aux Assurances, situé 7, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg
Contrôleur du Groupe CNP Assurances	Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), organe de supervision français de la banque et de l'assurance, située 61 Rue Taitbout, 75009 Paris, France
Auditeur externe	Mazars Luxembourg, Société Anonyme, 5, rue Guillaume J. Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

A.2 Résultats de souscription

L'activité est en baisse, avec une collecte brute de 744,9 M€ en 2022 contre 834,9 M€ en 2021. A l'instar du marché, la collecte est en baisse par rapport à l'exercice 2021, du fait des impacts du conflit russo ukrainien, de la remontée des taux et de la concurrence des produits bancaires exacerbée à partir de septembre.

Avec un résultat net après impôts de 1 048 293 euros en 2022, CNP Luxembourg dégage un résultat positif pour la troisième année consécutive.

Les produits se sont élevés à 7,4 M€ en 2022 contre 5,9 M€ en 2021, cette forte évolution s'explique principalement par l'évolution de l'encours, passé de 2,978 Mds€ à fin 2021 à 3,375 Mds€ à fin 2022, soit une hausse de 13,3%.

Les dépenses générées au cours de l'exercice 2022 totalisent 6,2 M€, contre 5,7 M€ en 2021.

A.3 Résultats des investissements

Le résultat des investissements se décompose dans le compte de pertes et profits des états financiers comptables au 31 décembre 2022 comme suit :

Montants en euros au 31 décembre 2022	
Produits des placements	14 242 053
Produits provenant d'autres placements	6 920 474
Produits provenant de la réalisation de placements	7 321 579
Plus-values non réalisées sur placements	8 910 593
Charges des placements	(26 304 345)
Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêt	(3 856 431)
Pertes provenant de la réalisation de placements	(22 447 914)
Moins-values non réalisées sur placements	(85 811 184)

L'investissement des fonds propres de CNP Luxembourg est essentiellement réalisé dans des actifs monétaires qui offrent très peu de rendement mais qui présentent un avantage de faible volatilité et de liquidité importante.

Les actifs représentatifs des provisions techniques consistent pour les unités de compte en différents supports financiers ainsi qu'en une créance de réassurance pour le support en euros à l'égard de CNP Assurances qui a présenté un rendement brut annuel de 2,05% en 2022.

Les produits de placements sont composés principalement des coupons sur obligations, des dividendes sur actions et des plus-values réalisées sur les placements du portefeuille en unités de compte.

Les charges de gestion comprennent essentiellement les frais versés aux tiers gérants relatifs aux mandats de gestion des titres en portefeuille fonds dédiés.

Les pertes provenant de la réalisation de placement se composent de pertes réalisées sur le portefeuille en unités de compte.

Les moins-values et plus-values non réalisées se composent de la perte et gain de valeur sur le portefeuille en unités de compte au 31 décembre 2022.

A.4 Résultats des autres activités

Néant.

A.5 Autres informations

Néant.

B. Système de gouvernance

B.1 Informations générales sur le système de gouvernance

Système de Gouvernance

CNP Luxembourg est une structure à taille humaine dont l'organisation s'adapte au volume de son activité et de ses besoins de gestion.

De mars 2018 à fin décembre 2022, la direction générale a été assurée par Jean-Mary Castillon. Eve Roux est nommée Administratrice-déléguée à compter du 1^{er} janvier 2023 et préside le comité de direction qui réunit le directeur commercial, le responsable des opérations, le Chief Financial Officer, le Chief Risk Officer, la responsable juridique, la responsable marketing et projets et la responsable de la fonction clé vérification de la Conformité.

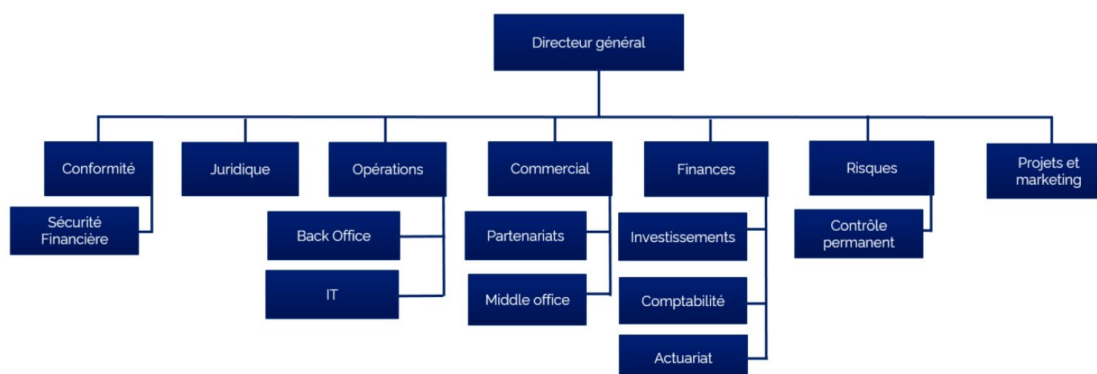
A fin 2022, la compagnie comptait trente-et-un collaborateurs (vingt-huit personnes salariées, deux personnes détachées de CNP Assurances et un VIE).

En 2022, le conseil d'administration de CNP Luxembourg était composé des membres suivants :

- François Guilgot (administrateur et Président),
- Cécile Blondeau-Dallet (administratrice),
- Julia Deiva (administratrice),
- Emmanuel Brutin (administrateur),
- Carine Feipel (administratrice),
- Guillaume Kuch (administrateur et responsable de la fonction clé (RFC) Audit Interne).

Le comité d'audit est composé des mêmes membres que le conseil d'administration ; il est présidé par Guillaume Kuch, également responsable de la fonction clé Audit Interne.

L'organigramme de la structure au 31 décembre 2022 se présente comme suit :



Les rôles et les responsabilités de chaque membre de l'organisation sont définis en conformité avec les exigences de gouvernance requises par la directive Solvabilité 2.

La description des rôles et des fonctions est détaillée dans les sections qui suivent.

Le système de gouvernance de CNP Luxembourg s'organise autour d'un conseil d'administration qui prend part dans le processus ORSA en s'appuyant notamment sur les travaux réalisés par l'ensemble des fonctions clés.

Politique de rémunération

La politique de rémunération de CNP Luxembourg s'inscrit dans la culture d'entreprise du Groupe CNP Assurances. Elle veille au respect de l'équité interne et de l'égalité entre les femmes et les hommes et demeure en lien avec le marché de l'assurance.

La rémunération globale de référence au sein de CNP Luxembourg est déterminée par niveau de responsabilité. Elle combine un ensemble d'éléments correspondant aux attentes du poste, aux données de marché externes et aux ratios de gestion internes, en veillant au respect de l'équité.

La rémunération présente différentes composantes, notamment le salaire fixe, la rémunération variable, des éléments de rémunération collectifs et des avantages en nature.

Le salaire fixe rémunère les missions permanentes du poste en fonction des responsabilités et des compétences. Il peut évoluer suite :

- à une mesure générale,
- à une mesure individuelle qui peut se traduire par une augmentation automatique ou une augmentation sur proposition du management, en lien avec l'entretien annuel d'appréciation,
- à une évolution lors d'un élargissement du périmètre d'action du collaborateur, après examen de sa situation individuelle.

La part de rémunération variable allouée à certains salariés rémunère les performances et objectifs en fonction des réalisations individuelles et collectives. Elle contribue à la déclinaison des orientations stratégiques et est un levier de management pour motiver et reconnaître les meilleurs contributeurs. Elle favorise ainsi le développement d'une culture managériale axée autour des objectifs annuels liés à la performance.

Le bénéfice à la part variable est déterminé en fonction du métier exercé et des responsabilités du poste. Le dispositif de rémunération variable applicable aux salariés exerçant une activité commerciale est lié à la performance commerciale ainsi qu'à la qualité des partenariats mis en place et du portefeuille ainsi constitué. Il ne comporte aucun élément de rémunération directement lié à la vente de contrats d'assurance individualisés.

Détermination de la part variable : l'enveloppe annuelle dédiée à la part variable de la rémunération destinée aux salariés éligibles est décidée par la direction générale en cohérence avec les résultats de CNP Luxembourg, la performance du Groupe et les budgets arrêtés. Cette part variable est fixée individuellement en fonction de la réalisation d'objectifs normés et déclinés en termes concrets lors de l'entretien annuel. La détermination du montant variable s'appuie sur un équilibre entre objectifs collectifs et individuels et une part qualitative valorisée par l'appréciation du manager. Sous réserve du dispositif spécifique pour les « preneurs de risques » imposant un versement différé, la part variable est versée annuellement.

En ce qui concerne les preneurs de risque, au sens de la directive Solvabilité 2, la part variable de la rémunération est flexible, différée et modulable.

- La flexibilité, qui permet à l'entreprise de conserver la plus grande souplesse en matière de bonus, voire ne verser aucune composante variable, est explicitement prévue dans les contrats de travail des personnes éligibles à une part de rémunération variable,
- Une part importante de la rémunération variable des « preneurs de risques » est différée selon les modalités suivantes :
 - Une fraction correspondant à 40% du montant de variable décidé en année N, pour la part de celui-ci qui dépasse 30 000 euros, est différée sur 3 ans, de la manière suivante : 20% en N+1, 10% en N+2, 10% en N+3.
 - La franchise de 30 000 euros ne s'applique pas aux administrateurs. Il est à noter qu'aucun administrateur de CNP Luxembourg ne bénéficie d'une rémunération variable au titre de son mandat.
- La part de rémunération variable comprend une composante conditionnelle et modulable qui permet effectivement un ajustement à la baisse pour exposition aux risques actuels et futurs, tenant compte du profil de risque de l'entreprise et du coût du capital.
 - Conditions liées au respect des règles internes et externes et de la déontologie :

Le collaborateur perdra tout ou partie de la part différée de la rémunération en cas de sanction disciplinaire, mesure de nature équivalente ou acte formalisé motivés par le non-respect des règles internes (règles de procédures, d'éthique ou de déontologie) ou externes s'imposant au collaborateur,
 - Conditions liées à la performance de l'entreprise :

Si le résultat statutaire de CNP Luxembourg (établi en normes locales) est négatif sur un exercice N, le versement de la moitié des parts variables différées qui auraient dû être versées en N+1 est reporté à l'année suivante ; si le résultat statutaire de CNP Luxembourg (établi en normes locales) de l'exercice N+1 ne vient pas compenser en totalité la perte constatée en N, les montants reportés sont définitivement perdus.

Lorsque le collaborateur quitte l'entreprise, quel que soit le motif, le versement des variables différés obéit aux mêmes conditions et modalités.

B.2 Exigences de compétences et d'honorabilité

CNP Luxembourg respecte les exigences de compétence et d'honorabilité qui se matérialisent à travers les éléments suivants :

- *Mise en place d'une politique écrite*

CNP Luxembourg dispose d'une politique écrite décrivant les procédures applicables en matière de compétence et d'honorabilité des membres du Conseil d'administration, des personnes dirigeant effectivement l'entreprise, des responsables de fonctions-clé ou de titulaires d'autres fonctions réglementées. Ces éléments de gouvernance s'inscrivent notamment dans le cadre des exigences de compétences et d'honorabilité du Groupe CNP Assurances.

Plus spécifiquement, la politique de compétences et d'honorabilité de CNP Luxembourg prévoit :

- un dispositif de formation continue,
- l'engagement, à la charge des personnes concernées, d'information immédiate en cas de changement dans leur situation,
- la revue et la mise à jour, tous les deux ans a minima, des dossiers formalisant l'honorabilité et les compétences des titulaires des fonctions concernées.

- *Honorabilité*

L'honorabilité de chaque membre du Conseil d'administration, personne dirigeant effectivement l'entreprise, responsable d'une des fonctions-clé ou titulaire d'une autre fonction réglementée au sein de CNP Luxembourg est appréciée au regard de l'évaluation de son honnêteté et de sa solidité financière, fondée sur des éléments concrets concernant son caractère, son comportement personnel et sa conduite professionnelle.

- *Compétences individuelles et compétences collectives*

CNP Luxembourg veille à ce que les personnes dirigeant effectivement l'entreprise et les titulaires de fonctions-clé ou réglementées disposent individuellement des qualifications, compétences, aptitudes et expériences professionnelles, lesquelles s'apprécient notamment au regard d'une évaluation des diplômes et qualifications professionnelles, des connaissances et de l'expérience pertinente dans le secteur de l'assurance ou dans d'autres secteurs financiers ou entreprises, en tenant compte des différentes tâches qui ont été confiées à la personne concernée et, selon le domaine concerné, de ses compétences dans les domaines de l'assurance, de la finance, de la comptabilité, de l'actuariat et de la gestion.

CNP Luxembourg veille également à ce que les membres de son conseil d'administration disposent collectivement des connaissances et de l'expérience nécessaires en matière de marché de l'assurance et des marchés financiers, de stratégie de l'entreprise et de son modèle économique, de son système de gouvernance, d'analyse financière et actuarielle, et d'exigences législatives et réglementaires applicables.

CNP Luxembourg a pu démontrer que l'ensemble de ces exigences d'honorabilité et de compétence était rempli par les membres de son conseil d'administration ainsi que son dirigeant agréé et les responsables des fonctions clés ou réglementées.

B.3 Système de gestion des risques et évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA)

Le dispositif de gestion des risques s'inscrit dans le cadre plus large du dispositif global de contrôle, dont les principaux acteurs sont, au plus haut niveau de l'entreprise d'assurances, le conseil d'administration et la direction générale.

- Le conseil d'administration de CNP Luxembourg est chargé de définir les orientations stratégiques en matière de gestion des risques. En particulier, il lui appartient de valider l'appétence aux risques de l'entité et ses déclinaisons annuelles,
- La direction générale pilote le dispositif de gestion des risques,
- Le responsable de la gestion des risques assure la fonction clé et pilote les missions s'y rapportant, telles que requises par la directive Solvabilité 2. Le titulaire de cette fonction rapporte à la direction générale.

Le conseil d'administration de CNP Luxembourg a défini et formalisé l'appétence aux risques de la compagnie. Celle-ci gouverne l'ensemble du dispositif d'évaluation interne et prospective des risques et de la solvabilité de CNP Luxembourg en ligne avec l'appétence aux risques du Groupe CNP Assurances.

Depuis mai 2020, un poste spécifique dédié uniquement à la fonction contrôle interne et au suivi des risques opérationnels a été créé. Le dispositif de contrôle interne a été déployé sur le second semestre de 2020 et s'est enrichi chaque année depuis cette date.

De plus, depuis octobre 2022, un nouveau Chief Risk Officer a rejoint CNP Luxembourg.

L'appétence aux risques nécessite de respecter un niveau consolidé des risques pris par le Groupe qui ne conduise pas à un taux de couverture du SCR inférieur à un certain seuil, en cas de réalisation d'aléas défavorables sur l'ensemble des principaux facteurs de risques.

Les facteurs de risques considérés dans l'évaluation correspondent aux risques propres à CNP Luxembourg, complétés de ceux identifiés par le Groupe, au-delà de ceux retenus dans le cadre réglementaire.

Le besoin global de solvabilité (ci-après BGS) de CNP Luxembourg est défini comme le niveau de capital permettant de respecter l'appétence aux risques définie ci-dessus à l'horizon du plan stratégique basé sur le business plan à cinq ans adopté par le conseil d'administration en décembre de chaque année.

Les scénarios de stress ORSA cumulent des stress sur les principaux facteurs de risques financiers, techniques et opérationnels auxquels sont exposés CNP Luxembourg et le Groupe CNP Assurances. Le calibrage de ces stress est réalisé en s'appuyant notamment sur l'analyse de données historiques de la filiale, ou le cas échéant de celles du Groupe. Sur les facteurs de risques financiers, le calibrage des stress vise à définir des niveaux absolus de stress afin d'apporter la stabilité, indispensable au pilotage à moyen terme de la solvabilité de CNP Luxembourg et du Groupe.

Le BGS est évalué à l'appui des prévisions macro-économiques et des perspectives de développement de CNP Luxembourg, définies sur l'horizon de la planification stratégique. Son niveau est obtenu par le calcul des éléments de couverture et de besoin en capital réglementaire les plus défavorables pour la compagnie sur l'horizon du plan stratégique, suite à l'application des scénarios de stress ORSA.

Un excédent ou un déficit est ensuite déterminé par différence entre le BGS et le capital disponible à date. En cas d'excédent, l'appétence aux risques de CNP Luxembourg est respectée à l'horizon du plan stratégique. En cas de déficit, des mesures adéquates sont envisagées afin d'atteindre le taux de couverture cible.

Ce BGS permet :

- d'encadrer le niveau de risque global pris par CNP Luxembourg dans l'exercice de son activité,
- de fixer des limites opérationnelles de risque au niveau de la compagnie,
- de prendre des décisions qui tiennent compte d'une rémunération adaptée au niveau de risque alloué.

B.4 Système de contrôle interne et fonction de la vérification de la conformité

Dispositif de contrôle permanent

Le dispositif de contrôle permanent consiste en une démarche continue d'évaluation de l'efficacité du dispositif de maîtrise des risques opérationnels unitaires propres à chaque fonction opérationnelle, au moyen de contrôles de premier et second niveau au sein des processus d'activité. Le dispositif veille à l'application des politiques définies par l'entreprise.

Le dispositif mis en place contribue de façon déterminante à l'évaluation annuelle de la maîtrise des risques opérationnels unitaires propres à chaque processus. Il s'appuie notamment sur une revue régulière des contrôles destinés à couvrir les risques liés aux activités du processus.

Dispositif de contrôle interne

CNP Luxembourg a construit sa cartographie des risques afin de répertorier l'ensemble des risques auxquels la compagnie est ou pourrait être exposée dans l'exercice de son activité et susceptibles d'impacter sa performance ou sa situation financière. En effet, la dimension pluriannuelle de l'ORSA impose de tenir compte non seulement des risques existants mais également des risques liés aux activités futures de CNP Luxembourg.

Afin d'assurer l'exhaustivité de l'inventaire et de faciliter l'identification systématique des risques, ces derniers ont été catégorisés.

Les principaux acteurs de la gestion des risques et du contrôle interne sont, au plus haut niveau de la société, le conseil d'administration et la direction générale.

Le dispositif général de contrôle interne de CNP Luxembourg s'inscrit dans un environnement comprenant un système de délégation interne et de principes fondamentaux développés dans des documents tels que les politiques et le code de bonne conduite Groupe.

Ce dispositif comprend plusieurs niveaux :

- **Des contrôles de premier niveau**, éléments constitutifs du dispositif de maîtrise des risques que chaque fonction opérationnelle ou support a l'obligation de mettre en place pour chaque processus opérationnel. Ils sont effectués par des collaborateurs effectuant des activités opérationnelles : les équipes opérationnelles dans le cadre de leurs activités habituelles, des opérationnels dans le cadre de contrôles croisés ou par les responsables hiérarchiques des collaborateurs réalisant les opérations contrôlées. Ils visent à maîtriser les risques relevant de leur domaine de compétence ;
- **Un deuxième niveau de contrôle** couvrant les exigences de Solvabilité 2 avec les fonctions clés indépendantes (gestion des risques, conformité et actuarielle) et le dispositif de contrôle permanent permettant de s'assurer du bon fonctionnement de la seconde ligne de défense.
- **Un troisième niveau de contrôle** périodique assuré par la fonction clé de l'audit Interne.

Fonction de la vérification de la conformité

CNP Luxembourg met en œuvre une organisation et un dispositif de vérification de la conformité en adéquation avec la directive Solvabilité 2. La fonction clé vérification de la Conformité est directement rattachée à la direction générale de CNP Luxembourg auquel elle rend compte. Elle assume un rôle de conseil auprès de la direction générale et du conseil d'administration. Elle détecte, identifie, évalue et prévient les risques de non-conformité applicables à CNP Luxembourg. Elle fournit par ailleurs un appui aux fonctions opérationnelles ou supports et formule des avis sur les dossiers qu'elle examine.

La responsable de la fonction clé vérification de la Conformité est également membre du comité de direction. Présidé par la direction générale, ce comité se compose des responsables de chaque département de CNP Luxembourg et se réunit toutes les deux semaines.

La responsable de la fonction clé de vérification de la Conformité assume également la fonction de Délégué à la Protection des données.

Politique de conformité

La politique de conformité ainsi que ses évolutions sont soumises à la validation annuelle du conseil d'administration de CNP Luxembourg. Les principes de cette politique s'inscrivent également dans le respect des programmes de conformité des groupes d'appartenance du Groupe CNP Assurances (Groupe Caisse des Dépôts et Groupe La Banque Postale).

Le périmètre de la fonction Conformité couvre la conformité des activités de CNP Luxembourg aux lois et réglementations applicables au Luxembourg et dans les pays dans lesquels elle exerce ses activités d'assurance ainsi qu'aux règles internes du Groupe CNP Assurances.

Ainsi, la fonction Conformité détecte, identifie, évalue et prévient les risques de non-conformité et délivre ses conseils notamment dans les domaines suivants :

- **Gouvernance** : mise en place opérationnelle des obligations réglementaires ; vérification et évaluation des qualités professionnelles des tiers et contrôle des processus en place,
- **Déontologie / éthique** : diffusion du code de conduite Groupe et sensibilisation du personnel aux règles édictées par le Groupe ; prévention et gestion des conflits d'intérêts, notamment le délit d'initié ; mise en œuvre du dispositif de lutte contre la corruption et diffusion du dispositif d'alerte qui s'y associe ; respect et protection des données des collaborateurs, clients et tiers,
- **Protection des données à caractère personnel** : la protection des données personnelles des clients, collaborateurs ou tiers s'effectue sous la responsabilité du DPO (Data Protection Officer ou Délégué à la Protection des données). Le DPO veille à la protection des données en pilotant les actions de sensibilisation et de conseil, le contrôle du respect de la réglementation applicable (support à la contractualisation, traitement des droits des personnes) la gestion des violations des données, la rédaction des analyses d'impact etc.,
- **Protection de la clientèle, pratiques commerciales et respect du client** : notamment connaissance client, devoir de conseil, information de la clientèle, traitement des réclamations, validation des produits et des documents contractuels, adéquation des produits avec la clientèle cible, vérification des choix de distribution, transparence, publicité et documentation commerciale, règles de commercialisation des contrats, conventions avec les partenaires, intermédiaires ou gérants, vente à distance, concurrence loyale, mise en œuvre des règles résultant de la transposition des textes européens applicables à l'activité d'assurance sous l'angle client (DDA et PRIIPs)
- **Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme** : mise à jour régulière de la classification des risques ; établissement d'une politique et des procédures qui en découlent ; définition des règles en matière de connaissance des clients ; validation des clauses type LBC/FT ; contrôles de second niveau de l'activité ; gestion des mesures de gel des avoirs et sanctions financières/embargos ; avis/expertise sur les entrées en relation complexes (notamment avec les personnes politiquement exposées) ; vérification des contrôles mis en place par les départements opérationnels,
- **Lutte contre la fraude à l'assurance** (prévention, détection et gestion du risque de fraude interne et externe): échanges avec les autorités ou organisations professionnelles ; élaborations d'enquêtes et avis.

Les travaux de la fonction vérification de la conformité de CNP Luxembourg consistent en :

- Décliner opérationnellement la veille réglementaire,
- Identifier et évaluer les risques de non-conformité et contrôles associés,
- Etablir les politiques, normes et procédures en matière de conformité,
- Contrôler et vérifier des éléments de conformité,

- Evaluer l'adéquation des mesures engagées pour prévenir les risques de non-conformité,
- Participer aux filières Groupe Conformité, Protection des données et Sécurité financière,
- Former et sensibiliser les collaborateurs,
- Conseiller et alerter les organes de direction.

B.5 Fonction d'audit interne

La fonction d'Audit Interne est portée par un administrateur, Guillaume Kuch, depuis le 4 avril 2017. Ce dernier exerce la fonction clé Audit Interne au sens de Solvabilité 2 et n'exerce aucune autre fonction clé au sein de l'entreprise.

A compter du 1^{er} janvier 2016, la réalisation opérationnelle des travaux d'Audit Interne est assurée par la direction de l'Audit Interne de CNP Assurances qui dispose de moyens d'audit lui permettant de réaliser des missions de contrôle de 3^{ème} niveau.

La direction de l'Audit Interne de CNP Assurances, qui assure les travaux d'audit pour le compte de CNP Luxembourg, établit son programme de travail sur la base d'une vision pluriannuelle visant à couvrir le périmètre d'audit, dans le cadre d'une périodicité qui ne saurait dépasser 5 ans pour les activités et processus potentiellement exposés aux risques. Le dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme fait l'objet d'une revue annuelle.

Le plan annuel d'audit s'appuie, en particulier, sur les risques identifiés par les instances de gouvernance de CNP Luxembourg et leur cotation, les orientations stratégiques de CNP Luxembourg et les évolutions de son environnement légal et réglementaire.

Ce plan prévoit une part de flexibilité pour s'adapter au contexte économique, aux risques de l'entreprise, et aux évolutions organisationnelles de celle-ci et répondre ainsi à de nouveaux besoins. Dans ce cadre, des arbitrages sont alors opérés après consultation du responsable de la fonction clé Audit Interne et de la direction générale.

La direction de l'Audit Interne de CNP Assurances assurant les travaux d'audit pour le compte de CNP Luxembourg peut mener des missions portant notamment sur :

- La sécurité des opérations, la qualité du dispositif de contrôle interne et de conformité, le respect des procédures, lois et règlements en vigueur,
- L'efficacité des organisations, des processus, des projets et des systèmes d'information mis en place,
- L'alignement des moyens et des méthodes de pilotage mis en œuvre pour l'atteinte des objectifs de l'entreprise,
- Les processus et activités partagés avec les partenaires et sous-traitants de l'entreprise,
- Le suivi des plans de correction à la suite d'un Audit Interne ou externe ou d'une autorité de contrôle.

Le responsable de la fonction rapporte périodiquement au conseil d'administration de CNP Luxembourg. Il lui présente, pour approbation, sa politique d'audit, son programme d'audit et expose son bilan annuel d'activité. Les principaux points d'audit sont exposés, ainsi que le suivi des recommandations et les modifications significatives du plan annuel initialement approuvé. La direction de l'Audit Interne de CNP Assurances tient à la disposition du Conseil d'administration les rapports détaillés des missions réalisées.

L'affectation sur les missions d'Audit Interne est effectuée de manière à éviter tout conflit d'intérêt ou manque d'impartialité potentiels ou réels. Les affectations aux missions s'appuient sur l'obligation faite à l'auditeur interne de déclarer tout conflit d'intérêt potentiel. Par ailleurs, le responsable de la mission d'Audit Interne ne peut, pendant un an au moins, réaliser des missions d'audit sur son ancien domaine de responsabilité.

Enfin, l'Audit Interne ne contribue pas à la mise en œuvre des recommandations : les plans d'actions sont définis et mis en œuvre par les audités, en toute responsabilité.

B.6 Fonction actuarielle

La fonction actuarielle de CNP Luxembourg a pour rôle d'analyser la cohérence, les forces et les faiblesses (ou points d'incertitude) du pilotage technique de la compagnie dans toutes ses dimensions (tarification, souscription, provisionnement, réassurance).

Ces analyses sont communiquées au moins annuellement au Conseil d'administration sous la forme d'un rapport actuariel.

Par ailleurs, la fonction actuarielle présente au comité de direction de la compagnie les éléments ayant un impact significatif sur les provisions pour arbitrage au niveau de CNP Luxembourg (en se référant notamment aux seuils de matérialité définis dans la politique de provisionnement prudentiel).

Les modifications de données, hypothèses ou modèles doivent être arbitrées par la fonction actuarielle, étant entendu que le comité de direction sera consulté pour validation des orientations prises.

La fonction actuarielle est en charge de la coordination des calculs de provisions techniques, du contrôle de la qualité des données utilisées pour réaliser les calculs et de l'émission d'un avis sur les politiques de souscription et de réassurance.

En accord avec la réglementation en vigueur, la responsabilité de la fonction actuarielle est portée par une personne présentant une connaissance et une pratique des statistiques, mathématiques actuarielles et financières à la mesure de la nature, de l'ampleur et de la complexité des risques inhérents à l'activité de l'entité et qui peuvent démontrer une expérience pertinente à la lumière des normes professionnelles et autres normes applicables.

Le rapport actuariel est élaboré par la fonction actuarielle de CNP Luxembourg, dans la suite de la clôture annuelle des comptes de l'entité.

B.7 Sous-traitance

La sous-traitance des activités critiques de CNP Luxembourg a été inscrite dans son projet de création.

Tout en veillant à gérer les risques liés à cette sous-traitance, ce choix rentre dans le cadre de la politique de sous-traitance du Groupe CNP Assurances :

- *Modèle d'entreprise* : décision de sous-traiter certaines activités pour des raisons stratégiques liées au démarrage ex nihilo d'une activité d'assurance - pour CNP Luxembourg : *gestion administrative des contrats d'assurances et des sinistres*,
- *Ressources* : recours à la sous-traitance faute de disposer des ressources en interne (outils – gestion administrative des contrats et des sinistres - et compétences (comptabilité, fiscalité et actuariat) ou pour assurer une flexibilité (notamment en cas de suractivité),
- *Savoir-faire* : possibilité de sous-traiter des activités pour lesquelles la société ne possède pas le savoir-faire au démarrage de son activité - pour CNP Luxembourg : *comptabilité, fiscalité et actuariat*.

Dans le cadre de la sous-traitance d'activités d'assurance, les principes définis par CNP Luxembourg sont :

- *Maîtrise opérationnelle de l'activité sous-traitée* : CNP Luxembourg conserve la capacité à évaluer les activités du sous-traitant. Cette maîtrise passe notamment par la formalisation des processus sous-traités et des modes opératoires d'exécution de la prestation, corpus documentaire validé par l'entreprise d'assurances,
- *Adéquation des moyens mis en œuvre pour maîtriser les risques, afin de maintenir le niveau d'efficacité et les gains attendus de la sous-traitance* : les moyens mis en place pour surveiller l'activité sous-traitée sont proportionnels à l'importance de cette activité et au coût qu'elle représente pour CNP Luxembourg,
- *Maintien voire augmentation de la qualité et de la productivité par rapport à une exécution en interne de l'activité*,
- *Respect de l'ensemble des règles éthiques et déontologiques édictées par le Groupe CNP Assurances*.

CNP Luxembourg accorde une importance fondamentale au principe de continuité des opérations lorsque la société choisit un sous-traitant. Ainsi, un des critères essentiels du choix du sous-traitant est la résilience de son plan de continuité d'activité.

Le comité de la Sous-Traitance se réunit afin de statuer sur le bilan de la sous-traitance. Il est animé par le Responsable des Opérations. Il est composé :

- de la Direction Générale,
- de la Responsable conformité, en sa qualité de Data Protection Officer, par ailleurs titulaire de la FC vérification de la Conformité,
- de la Responsable juridique
- du Chief Financial Officer,
- du Chief Risk Officer, par ailleurs titulaire de la FC Gestion des Risques,

Celui-ci approuve le rapport annuel de sous-traitance de la société, qui est ensuite transmis au comité de direction de CNP Luxembourg ainsi qu'à CNP Assurances.

Par ailleurs, la comptabilité a été internalisée au 1^{er} janvier 2019.

Le 30 décembre 2019, CNP Luxembourg a signé avec QIS Luxembourg un accord de réinternalisation du back-office. La compagnie a ainsi réinternalisé cette activité en 2020, ce qui s'est traduit par le recrutement de trois nouveaux collaborateurs pour gérer les contrats au sein du département Opérations. Un informaticien, chargé de l'administration du réseau, a également été recruté en ce sens. Cette modification permet, entre autres, à CNP Luxembourg de mieux maîtriser l'activité de gestion des contrats mais entraîne également un déplacement du risque opérationnel de QIS Luxembourg vers CNP Luxembourg. Les risques de déficience du pilotage et de non-maîtrise de l'activité par le sous-traitant ont ainsi été transformés en risque opérationnel interne à la compagnie. Par ailleurs, CNP Luxembourg gère désormais l'infrastructure informatique abritant les applicatifs de gestion. La compagnie a fait le choix de l'héberger au sein d'un datacenter Tier IV géré par Inetum Luxembourg, Professionnel du Secteur Financier (PSF) régulé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

La gestion de l'actif (traitement du carnet d'ordres de la gestion libre et valorisation des fonds internes) ainsi que l'assistance IT (MOA, suivi d'exploitation, maintenance corrective des outils) ont été confiées à QIS France, filiale à 100% de CNP Assurances. Le dispositif de pilotage consiste en la tenue de quatre comités de pilotage trimestriels, d'un comité opérationnel hebdomadaire et d'un suivi quotidien.

Tableau récapitulatif de la sous-traitance

Prestation	Pays de prestation	Groupe / Hors groupe
Gestion de l'actif	France	Intragroupe
Infrastructure IT	Luxembourg	Hors groupe
Audit Interne	France	Intragroupe
PRIIPS	France	Hors groupe
Paye	Luxembourg	Hors groupe
Outils de reporting et de calcul, matériel informatique	France	Intragroupe
Mise à disposition de personnel	France	Intragroupe
Dispositif de réassurance	France	Intragroupe
Archivage des documents	Luxembourg	Hors groupe

B.8 Autres informations

Néant.

C. Profil de risque

Le principal risque auquel est soumis CNP Luxembourg est le risque de souscription. Le SCR Vie représente 68% du SCR total après ajustement et diversification. Les principaux risques de souscription sont le risque de rachats et de frais (augmentation des coûts).

C.1 Risque de souscription

Les produits commercialisés par CNP Luxembourg combinent un support en euros, avec une garantie en capital et une participation aux bénéfices discrétionnaire et des supports en unités de compte. La part des unités de compte dans la collecte est amenée à croître dans le temps et la part correspondant au support en euros est réassurée à 100% auprès de CNP Assurances.

Au vu de cette réassurance mise en place et du faible risque de souscription sur les UC, le risque de souscription de CNP Luxembourg est contenu. Le risque de souscription est essentiellement porté par le risque de rachats et de frais.

SCR Vie	(2021) 22 046 968	(2022) 18 289 046
Mortalité	320 209	164 577
Longévité	272 833	282 138
Rachat	18 802 981	14 999 139
Dépenses	5 275 401	5 214 492
CAT	100 580	72 810

La baisse du SCR Vie s'explique par la baisse du SCR de Rachat (-20%) résultant du changement de loi de rachats utilisées pour les projections. Cette hypothèse détériore la VIF (valeur future du portefeuille) ce qui engendre une baisse mécanique du SCR.

C.2 Risque de marché

Le risque de marché de CNP Luxembourg est principalement impacté par les risques actions et baisse des taux. La réassurance pour le support en euros ainsi que le processus de sélection adapté des unités de compte permettent de limiter le risque de marché.

SCR Marché	(2021) 7 804 325	(2022) 9 323 384
Taux	645 422	3 767 234
Action	5 189 602	4 985 142
Immobilier	2 797	1 968
Spread	2 451 456	1 660 637
Change	505 133	1 189 430
Concentration	1 074 842	189 736

La hausse du SCR Marché s'explique principalement par la très forte augmentation du SCR de taux, qui provient de la hausse importante des taux d'intérêts.

C.3 Risque de crédit

Le risque de défaut de contrepartie de CNP Luxembourg est afférent à l'exposition au réassureur dans le cadre de la réassurance à 100% du support en euros de CNP Assurances.

Concernant le risque de défaut lié à la réassurance, un programme de nantissement de titres est mis en place par le réassureur CNP Assurances pour couvrir à tout moment au moins 110% de l'exposition.

C.4 Risque de liquidité

Le risque de liquidité ne fait pas l'objet d'un module spécifique de la formule standard Solvabilité 2. Cependant, le risque de liquidité porte sur les fonds propres et les supports en unités de compte du fait de la réassurance sur le support en euros. Ce risque est faible sur les fonds propres, le fonds d'investissement étant de bonne taille et ses parts étant échangeables au jour le jour sur un marché coté réglementé. Par ailleurs, le risque de liquidité est un élément fondamental dans la sélection des UC proposées.

C.5 Risque opérationnel

Le risque opérationnel s'entend au sens de la directive Solvabilité II, à savoir : « Risque de pertes résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable à des procédures, personnels, systèmes internes ou à des événements extérieurs. Les risques juridiques et de non-conformité font partie des risques opérationnels. Les risques stratégiques et de réputation sont exclus de cette définition. »

CNP Luxembourg a démarré son activité en janvier 2016. Ainsi la croissance du chiffre d'affaires et des encours sur l'horizon de projection implique une croissance de la structure et des risques opérationnels pouvant en découler, y compris le risque de sous-traitance sur l'ensemble des activités déléguées. Pour les maîtriser, une gestion et un suivi opérationnel de ces risques ainsi que des contrôles spécifiques sont mis en place.

Cela comprend la politique de gestion des risques opérationnels, les processus d'identification, d'analyse et de reporting des risques opérationnels, la politique de sous-traitance, la politique de sécurité des systèmes d'information, le plan d'urgence et le contrôle interne.

Par ailleurs, le capital requis au titre du risque opérationnel a été évalué de manière forfaitaire, selon la formule standard, et fait l'objet d'un stress spécifique appliqué dans l'ORSA.

En 2022, CNP Luxembourg a réduit son risque d'inadéquation des ressources disponibles par rapport aux besoins en embauchant de nouveaux collaborateurs. La majorité des postes dispose désormais d'au moins un back-up,

C.6 Autres risques importants

CNP Luxembourg bénéficie du contrat d'assurance du Groupe CNP Assurances relatif au cyber-risque.

Une revue régulière du portefeuille de partenaires est effectuée afin de s'assurer de l'alignement des intérêts de CNP Luxembourg et de ceux de ses partenaires, tout en s'assurant du respect des intérêts des clients.

C.7 Autres informations

Les effets économiques et financiers causés ou aggravés par le conflit russo-ukrainien, notamment l'inflation et la hausse des taux d'intérêt, ont affecté le marché de l'assurance. La collecte est devenue plus difficile à réaliser à compter du mois de septembre et la fin de l'année a été difficile au point de vue commercial. En effet, la collecte a continué à diminuer tandis que les rachats s'intensifiaient en rythme et en montant.

La baisse des marchés financiers a mécaniquement fait diminuer l'encours en unités de compte, ce qui a entraîné un manque à gagner pour la compagnie étant donné que celle-ci se rémunère sur les encours. Néanmoins, l'encours en unités de compte de la compagnie a relativement peu diminué sous l'effet de la baisse des marchés et s'est montré résilient.

La forte hausse des prix a eu un effet de second ordre sur CNP Luxembourg, qui a maîtrisé ses dépenses en 2022 et a globalement respecté le budget voté par le conseil d'administration fin 2021.

A contrario, la compagnie a pu constater les effets positifs de la baisse d'intensité de la crise du Covid 19, qui a permis à CNP Luxembourg de reprendre dès le mois de mars 2022 un fonctionnement proche de ce qu'il était avant mars 2020.

Quant à la menace cyber, le groupe CNP Assurances investit et travaille depuis plusieurs années dans le renforcement de son dispositif de maîtrise des risques et de sa résilience en France et à l'international. Du fait de son modèle d'affaire actuel, CNP Assurances et ses filiales, dont CNP Luxembourg, sont plutôt moins exposées que leurs pairs qui sont, non seulement assureurs, mais également distributeurs, connus du grand public.

En 2022, CNP Luxembourg n'a pas constaté une intensification du nombre d'attaques.

Compte tenu du contexte actuel, CNP Luxembourg, sa maison-mère CNP Assurances et l'actionnaire de celle-ci, La Banque Postale, sont pleinement mobilisés pour préserver, au mieux les intérêts de leurs parties prenantes.

D. Valorisation à des fins de solvabilité

D.1 Actifs

La valorisation des actifs de l'entité CNP Luxembourg, repose sur les méthodes et principes appliqués par le Groupe CNP Assurances.

- Actifs incorporels

A ce stade, dans son bilan Solvabilité 2, CNP Luxembourg a retenu, par prudence, une valeur nulle pour l'ensemble des actifs incorporels en l'absence d'étude approfondie sur les marchés sous-jacents de ces actifs.

- Immeubles d'exploitation, de placement

Les immeubles d'exploitation et de placement ainsi que les parts de sociétés immobilières non cotées, sont évalués dans le bilan Solvabilité 2 selon leur valeur d'expertise (déterminée sur la base d'une expertise quinquennale actualisée chaque année effectuée par un expert accepté par l'autorité de contrôle) ou valeur équivalente pour les actifs immobiliers détenus par les entités hors de France.

- Actifs financiers

La valorisation des actifs financiers de CNP Luxembourg s'appuie sur la méthodologie et les principes adoptés par le Groupe CNP Assurances, dans la mesure où la nature du portefeuille d'actifs de CNP Luxembourg est similaire à celle du Groupe. Par ailleurs, lorsqu'une valorisation existe au niveau du Groupe pour des actifs financiers détenus également par CNP Luxembourg, la filiale retient la valeur des actifs telle qu'évaluée par CNP Assurances.

D.2 Provisions techniques

CNP Luxembourg procède à l'évaluation des provisions techniques conformément à la législation luxembourgeoise, à la réglementation prudentielle en vigueur et aux méthodes de provisionnement définies par le Groupe CNP Assurances, décrites ci-dessous.

Assurance vie

La projection des flux de trésorerie en assurance vie est fondée sur une approche contrat par contrat. Des regroupements de contrats (*model points*) sont cependant possibles lorsqu'un calcul distinct pour chaque contrat représente une charge induite pour l'entreprise.

Les conditions d'application de cette mesure sont précisées par les textes réglementaires.

Concernant les contrats d'assurance vie avec participation aux bénéfices discrétionnaire ou les contrats comportant des garanties ou options financières, le Groupe préconise l'utilisation de simulations stochastiques pour évaluer les provisions techniques. Les simulations stochastiques doivent prendre en compte les futures décisions de gestion. Pour les estimations de provisions techniques modélisées qui ne nécessitent pas d'approche stochastique, les méthodes analytiques ou déterministes peuvent être utilisées.

Dans le cas de CNP Luxembourg, les investissements avec participation aux bénéfices sont réassurés à 100%, suivant les termes du traité de réassurance A1038. La méthodologie déterministe employée pour l'évaluation des provisions techniques est présentée dans le rapport de validation.

Lorsqu'une méthode est définie, cette dernière doit vérifier les deux critères suivants :

- La modélisation est réaliste (par exemple, les flux de trésorerie projetés sont représentatifs des évolutions démographiques, juridiques, médicales ou économiques attendues),
- La modélisation reflète le caractère incertain des flux de trésorerie futurs.

Horizon de projection

Les polices en portefeuille sont projetées jusqu'à leur terme en prenant en compte la frontière du contrat définie par la directive Solvabilité 2 pour les éventuelles primes futures et les garanties associées des polices en portefeuille.

L'horizon de projection des polices est égal à la maturité la plus longue des contrats existant en portefeuille, bornée à 50 ans.

Courbe de taux sans risque

La meilleure estimation correspond à l'espérance mathématique des *cashflows* futurs actualisés en se fondant sur la courbe de taux sans risque appropriée.

La courbe de taux sans risque utilisée est conforme aux exigences formulées par la directive Solvabilité 2 et les normes Groupe. Elle inclut notamment un ajustement de risque de crédit (*credit risk adjustment*) et inclut une correction pour volatilité (*volatility adjustment*) selon les exigences réglementaires européennes.

Réassurance

Le Best Estimate (BE) des engagements est calculé brut et net de réassurance. Un calcul du BE cédé est effectué par écart entre le BE brut et le BE net.

Evaluation des options contractuelles et garanties financières

Les options contractuelles et garanties financières importantes intégrées aux contrats doivent être identifiées et prises en compte dans l'évaluation des provisions techniques.

Comportement des assurés

Le comportement des assurés peut avoir un impact sur les flux de trésorerie futurs via l'exercice ou non d'une option. Les hypothèses relatives au comportement des assurés doivent reposer sur des données statistiques et empiriques appropriées, c'est-à-dire représentatives du comportement futur anticipé. La modélisation du comportement des assurés doit s'appuyer sur les données historiques, en ne prenant pas en compte les cas où les options se situaient en dehors de la monnaie.

Le comportement des assurés dépend notamment des marchés financiers et de la stratégie de l'assureur.

Dans le cas de CNP Luxembourg, son démarrage d'activité récent ne lui permettant pas de prétendre à un historique de données exploitable statistiquement, la modélisation du comportement des assurés est fondée dans un premier temps sur les hypothèses de produits similaires de CNP Assurances, notamment celles des contrats d'assurance vie haut de gamme.

A terme, l'objectif de CNP Luxembourg est de pouvoir utiliser les données historiques collectées sur les contrats commercialisés afin de définir une modélisation des comportements des assurés, spécifique à l'entité, qui devra être proposée par la fonction actuarielle de CNP Luxembourg et validée par le Groupe.

Futures décisions de gestion (management actions)

Les méthodes et techniques appliquées à l'estimation des flux de trésorerie futurs, et donc à l'évaluation des provisions pour passifs d'assurance, tiennent compte des décisions de gestion que l'entité pourrait prendre ultérieurement, telles que :

- politique de distribution de la participation aux bénéfices,
- modification des tarifs.

Au vu de la réassurance à 100% du support en euros auprès de CNP Assurances, les décisions de gestion liées au support en euros formulées par le réassureur sont également appliquées par CNP Luxembourg.

Frais

L'ensemble des frais relatifs aux engagements de l'assureur est pris en compte. Cela concerne notamment :

- les coûts allouables directement à un sinistre, un contrat ou une transaction,
- les coûts non affectés : il s'agit des coûts subis par l'assureur dans l'hypothèse d'une continuité ou d'un lancement d'activité.

Les hypothèses de frais tiennent compte de l'anticipation des augmentations de coûts par prise en compte d'une inflation basée sur les hypothèses économiques retenues par le Groupe.

Taxes

Les provisions techniques sont calculées avant impôt sur les sociétés. Les taxes facturées aux souscripteurs ou devant être payées par l'entreprise d'assurance pour régler ses engagements sont prises en compte.

Marge de risque

La marge de risque représente le coût d'immobilisation des fonds propres éligibles au capital de Solvabilité requis pour faire face aux engagements de CNP Luxembourg.

Les spécifications techniques de Solvabilité 2 prévoient les modalités de calcul de la marge de risque selon différentes méthodologies. CNP Luxembourg décide de la méthodologie à retenir pour le calcul de la marge de risque eu égard à la fiabilité et à la robustesse des résultats obtenus, à sa facilité d'analyse mais également à son degré de complexité sur le plan technique.

Le calcul de la marge de risque est effectué par l'approche dite « de la duration ». Elle est calculée sur le portefeuille global, de la façon suivante :

$$RM = CoC * \frac{Dur_{mod}(0) * SCR_{Ru}(0)}{1 + r_1}$$

Où :

$SCR_{Ru}(0)$ est le SCR calculé en t=0 de CNP Luxembourg à intégrer dans le calcul de la marge de risque,

$Dur_{mod}(0)$ représente la duration du passif (net) de CNP Luxembourg,

r_1 correspond au taux d'intérêt sans risque pour la première année.

D.3 Autres passifs

- Impôts différés

Dans le cadre du bilan prudentiel, les impôts différés (actifs et passifs) sont calculés sur la base de la différence entre la valeur dans le bilan Solvabilité 2 et la valeur fiscale de chaque élément d'actif ou de passif.

- Passifs subordonnés

Les titres subordonnés émis par CNP Luxembourg sont évalués à leur valeur économique retraitée de l'effet des variations du risque de crédit propre à CNP Luxembourg, c'est-à-dire correspondant à la valeur des flux futurs actualisés à un taux égal à la somme du taux sans risque et du spread de crédit à l'émission versés aux détenteurs de titres. Néanmoins, à fin 2022, CNP Luxembourg n'avait pas encore émis de titres subordonnés.

- Autres passifs

Les passifs, autres que les provisions techniques, sont évalués selon la valeur économique des dettes à date de valorisation.

D.4 Méthodes de valorisation alternatives

Néant.

D.5 Autres informations

Néant.

E. Gestion du capital

E.1 Fonds propres

La gestion de capital de CNP Luxembourg est soumise à des principes directeurs définis dans la politique de gestion de capital de l'entreprise, en conformité avec les orientations du Groupe CNP Assurances.

En application de ces principes, la gestion de capital de CNP Luxembourg s'inscrit dans le cadre du processus annuel de planification stratégique ORSA et donne éventuellement lieu à la production d'un plan à moyen terme de gestion du capital, validé par le conseil d'administration de CNP Luxembourg après avis de CNP Assurances.

Le plan à moyen terme de gestion du capital est défini annuellement dans la suite de l'exercice de planification stratégique et s'inscrit dans le cadre général posé par cet exercice, en termes d'augmentation de capital, de paiement de dividendes, etc.

Il prend ainsi en compte les projections de solvabilité à partir des travaux menés dans le cadre de cette planification stratégique.

CNP Luxembourg, a souscrit un capital de 37 M€ auprès de son actionnaire CNP Assurances dont 32 M€ disponibles dès sa création.

Une augmentation de 5 M€ a été réalisée avec une libération d'une première tranche de 1,25 M€ en décembre 2020 et d'une seconde tranche de 3,75 M€ en novembre 2022.

Les fonds propres de base sont composés d'éléments classés en capital Tier 1.

E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

Le capital de solvabilité requis et le minimum de capital requis sont calculés par CNP Luxembourg conformément à la Formule Standard réglementaire, telle que décrite dans les actes délégués de la directive Solvabilité 2.

Aucun modèle interne partiel ni total n'est appliqué par CNP Luxembourg pour le calcul du SCR.

Au 31 décembre 2022, les montants de SCR et de MCR, tels que reportés sur les états de solvabilité annuels, permettent d'obtenir les ratios de solvabilité du Pilier 1 suivants :

- Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis : 145%,
- Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis : 322%.

CNP Luxembourg respecte ainsi les exigences réglementaires en termes de couverture du SCR et du MCR ainsi que le niveau d'appétence fixé par le Groupe CNP Assurances de 110%.

La variation du ratio de solvabilité entre fin 2021 et fin 2022 (+ 15 points) s'explique principalement par quatre facteurs.

Le premier est lié au SCR Rachat qui améliore le ratio de solvabilité de +10 points à la suite de la modification des hypothèses de loi de rachats dont l'objectif est d'augmenter le nombre de rachats projetés. Cette augmentation détériore la VIF (valeur future du portefeuille) ce qui engendre une baisse mécanique du SCR, et donc une amélioration du ratio de solvabilité.

Le second est lié à l'augmentation de la courbe des taux (+290 bps sur les taux swap 10 ans) qui améliore le ratio de solvabilité de +13 points,

Le troisième concerne le taux d'inflation qui dégrade le ratio de solvabilité d'environ -13 points. En effet, bien qu'en 2022 le taux d'inflation retenu était de 1%, en 2023 il atteint 3,80% puis décroît jusqu'à 1,80% en 2027.

Le dernier concerne la mise à jour des hypothèses du passif (Model point et coûts) qui améliore le ratio de solvabilité de +5 points.

Les projections ORSA permettent de calculer l'appétence aux risques pour les cinq prochaines années. Par ailleurs, l'appétence au risque définie par CNP Luxembourg est couverte quel que soit le scénario ORSA.

E.3 Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis

Néant.

E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

CNP Luxembourg utilise la formule standard pour ses calculs.

E.5 Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis

Néant.

E.6 Autres informations

Néant.

F. Etats réglementaires QRT

S.02.01.01.01 – Bilan

		Solvency II value
		C0010
Assets		
Goodwill	R0010	
Deferred acquisition costs	R0020	
Intangible assets	R0030	0,00
Deferred tax assets	R0040	0,00
Pension benefit surplus	R0050	
Property, plant & equipment held for own use	R0060	0,00
Investments (other than assets held for index-linked and unit-linked contracts)	R0070	27 335 704,42
Property (other than for own use)	R0080	
Holdings in related undertakings, including participations	R0090	
Equities	R0100	0,00
Equities - listed	R0110	
Equities - unlisted	R0120	
Bonds	R0130	0,00
Government Bonds	R0140	
Corporate Bonds	R0150	
Structured notes	R0160	
Collateralised securities	R0170	
Collective Investments Undertakings	R0180	27 335 704,42
Derivatives	R0190	
Deposits other than cash equivalents	R0200	
Other investments	R0210	
Assets held for index-linked and unit-linked contracts	R0220	1 740 075 090,34
Loans and mortgages	R0230	0,00
Loans on policies	R0240	
Loans and mortgages to individuals	R0250	
Other loans and mortgages	R0260	
Reinsurance recoverables from:	R0270	1 503 802 553,36
Non-life and health similar to non-life	R0280	0,00
Non-life excluding health	R0290	
Health similar to non-life	R0300	
Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked	R0310	1 503 802 553,36
Health similar to life	R0320	
Life excluding health and index-linked and unit-linked	R0330	1 503 802 553,36
Life index-linked and unit-linked	R0340	
Deposits to cedants	R0350	
Insurance and intermediaries receivables	R0360	
Reinsurance receivables	R0370	1 660 081,51
Receivables (trade, not insurance)	R0380	59 442,60
Own shares (held directly)	R0390	
Amounts due in respect of own fund items or initial fund called up but not yet paid in	R0400	
Cash and cash equivalents	R0410	4 787 509,10
Any other assets, not elsewhere shown	R0420	1 422 568,94
Total assets	R0500	3 279 142 950,27

Liabilities		
Technical provisions – non-life	R0510	0,00
Technical provisions – non-life (excluding health)	R0520	0,00
Technical provisions calculated as a whole	R0530	
Best Estimate	R0540	0,00
Risk margin	R0550	0,00
Technical provisions - health (similar to non-life)	R0560	0,00
Technical provisions calculated as a whole	R0570	
Best Estimate	R0580	
Risk margin	R0590	
Technical provisions - life (excluding index-linked and unit-linked)	R0600	1 499 588 597,61
Technical provisions - health (similar to life)	R0610	0,00
Technical provisions calculated as a whole	R0620	
Best Estimate	R0630	
Risk margin	R0640	
Technical provisions – life (excluding health and index-linked and unit-linked)	R0650	1 499 588 597,61
Technical provisions calculated as a whole	R0660	0,00
Best Estimate	R0670	1 493 315 547,21
Risk margin	R0680	6 273 050,39
Technical provisions – index-linked and unit-linked	R0690	1 729 632 595,04
Technical provisions calculated as a whole	R0700	0,00
Best Estimate	R0710	1 722 397 228,99
Risk margin	R0720	7 235 366,05
Other technical provisions	R0730	
Contingent liabilities	R0740	
Provisions other than technical provisions	R0750	
Pension benefit obligations	R0760	
Deposits from reinsurers	R0770	
Deferred tax liabilities	R0780	3 691 616,06
Derivatives	R0790	
Debts owed to credit institutions	R0800	21 217,52
Financial liabilities other than debts owed to credit institutions	R0810	
Insurance & intermediaries payables	R0820	5 130 789,42
Reinsurance payables	R0830	0,00
Payables (trade, not insurance)	R0840	2 304 220,21
Subordinated liabilities	R0850	0,00
Subordinated liabilities not in Basic Own Funds	R0860	
Subordinated liabilities in Basic Own Funds	R0870	
Any other liabilities, not elsewhere shown	R0880	0,00
Total liabilities	R0900	3 240 369 035,86
Excess of assets over liabilities	R1000	38 773 914,41

S.05.01.01.02 – Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Line of Business for: life insurance obligations		Total
		Insurance with profit participation	Index-linked and unit-linked insurance	
		C0220	C0230	C0300
Premiums written				
Gross	R1410	270 163 898,54	474 754 959,04	744 918 857,58
Reinsurers' share	R1420	270 163 898,54		270 163 898,54
Net	R1500	0,00	474 754 959,04	474 754 959,04
Premiums earned				
Gross	R1510	270 163 898,54	474 754 959,04	744 918 857,58
Reinsurers' share	R1520	270 163 898,54		270 163 898,54
Net	R1600	0,00	474 754 959,04	474 754 959,04
Claims incurred				
Gross	R1610	178 497 315,73	113 015 604,27	291 512 920,00
Reinsurers' share	R1620	270 563 358,67		270 563 358,67
Net	R1700	-92 066 042,94	113 015 604,27	20 949 561,33
Changes in other technical provisions				
Gross	R1710	38 662 757,70	357 220 000,94	395 882 758,64
Reinsurers' share	R1720	38 662 757,70		38 662 757,70
Net	R1800	0,00	357 220 000,94	357 220 000,94
Expenses incurred				
Administrative expenses				
Gross	R1910	4 170 936,54	4 441 645,46	8 612 582,00
Reinsurers' share	R1920			
Net	R2000	4 170 936,54	4 441 645,46	8 612 582,00
Investment management expenses				
Gross	R2010		3 812 497,91	3 812 497,91
Reinsurers' share	R2020			
Net	R2100		3 812 497,91	3 812 497,91
Claims management expenses				
Gross	R2110	176 286,77	165 542,46	341 829,23
Reinsurers' share	R2120			
Net	R2200	176 286,77	165 542,46	341 829,23
Acquisition expenses				
Gross	R2210	1 566 902,24	2 753 493,76	4 320 396,00
Reinsurers' share	R2220			
Net	R2300	1 566 902,24	2 753 493,76	4 320 396,00
Overhead expenses				
Gross	R2310			
Reinsurers' share	R2320	3 520 165,26		3 520 165,26
Net	R2400	-3 520 165,26		-3 520 165,26
Other expenses				
	R2500			
Total expenses	R2600			13 567 139,88
Total amount of surrenders	R2700			

S.05.02.01.04 – Primes, sinistres et dépenses par pays

		Home country	Country (by amount of gross premiums written)	Total for top 5 countries and home country (by amount of gross premiums written)
		C0220	C0230	C0280
Premiums written				
Gross	R1410	67 775 000,25	677 143 857,33	744 918 857,58
Reinsurers' share	R1420	13 396 400,78	256 767 497,76	270 163 898,54
Net	R1500	54 378 599,47	420 376 359,57	474 754 959,04
Premiums earned				
Gross	R1510	67 775 000,25	677 143 857,33	744 918 857,58
Reinsurers' share	R1520	13 396 400,78	256 767 497,76	270 163 898,54
Net	R1600	54 378 599,47	420 376 359,57	474 754 959,04
Claims incurred				
Gross	R1610	562 443,55	290 950 476,45	291 512 920,00
Reinsurers' share	R1620	1 044 301,16	269 519 057,51	270 563 358,67
Net	R1700	-481 857,61	21 431 418,94	20 949 561,33
Changes in other technical provisions				
Gross	R1710	62 937 728,11	332 945 030,53	395 882 758,64
Reinsurers' share	R1720	15 018 266,51	23 644 491,19	38 662 757,70
Net	R1800	47 919 461,60	309 300 539,34	357 220 000,94
Expenses incurred	R1900	1 114 700,64	12 452 439,24	13 567 139,88
Other expenses	R2500			
Total expenses	R2600			13 567 139,88

S.12.01.01 – Provisions techniques vie et santé SLT

		Insurance with profit participation	Index-linked and unit-linked insurance			Total (Life other than health insurance, incl. Unit-Linked)
			Contracts without options and guarantees	Contracts with options or guarantees		
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0150
Technical provisions calculated as a whole	R0010					
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole	R0020					
Technical provisions calculated as a sum of BE and RM						
Best Estimate						
Gross Best Estimate	R0030	1 493 315 547,21		1 722 397 228,99	0,00	3 215 712 776,20
Total recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re before the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0040	1 503 802 553,36		0,00	0,00	1 503 802 553,36
Recoverables from reinsurance (except SPV and Finite Re) before adjustment for expected losses	R0050	1 503 802 553,36		0,00	0,00	1 503 802 553,36
Recoverables from SPV before adjustment for expected losses	R0060	0,00		0,00	0,00	0,00
Recoverables from Finite Re before adjustment for expected losses	R0070	0,00		0,00	0,00	0,00
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0080	1 503 802 553,36		0,00	0,00	1 503 802 553,36
Best estimate minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re	R0090	-10 487 006,14		1 722 397 228,99	0,00	1 711 910 222,84
Risk Margin	R0100	6 273 050,39	7 235 366,05			13 508 416,45
Amount of the transitional on Technical Provisions						
Technical Provisions calculated as a whole	R0110	0,00	0,00			0,00
Best estimate	R0120	0,00				0,00
Risk margin	R0130	0,00	0,00			0,00
Technical provisions - total	R0200	1 499 588 597,61	1 729 632 595,04			3 229 221 192,65
Technical provisions minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re - total	R0210	-4 213 955,75	1 729 632 595,04			1 725 418 639,29
Best Estimate of products with a surrender option	R0220	1 493 315 547,21	1 722 397 228,99			3 215 712 776,20
Gross BE for Cash flow						
Cash out-flows						
Future guaranteed and discretionary benefits	R0230		0,00			1 453 762 550,93
Future guaranteed benefits	R0240	1 453 762 550,93				1 453 762 550,93
Future discretionary benefits	R0250	0,00				0,00
Future expenses and other cash out-flows	R0260	39 552 996,29	1 722 397 228,99			1 761 950 225,27
Cash in-flows						
Future premiums	R0270					
Other cash in-flows	R0280					
Percentage of gross Best Estimate calculated using approximations	R0290	0,0000	0,0000			
Surrender value	R0300	1 635 074 304,14	1 741 046 569,88			3 376 120 874,02
Best estimate subject to transitional of the interest rate	R0310	0,00	0,00			0,00
Technical provisions without transitional on interest rate	R0320	0,00	0,00			0,00
Best estimate subject to volatility adjustment	R0330	1 493 315 547,21	1 722 397 228,99			3 215 712 776,20
Technical provisions without volatility adjustment and without others transitional measures	R0340	1 680 325 369,32	1 370 713 816,06			3 051 039 185,39
Best estimate subject to matching adjustment	R0350	0,00	0,00			0,00
Technical provisions without matching adjustment and without all the others	R0360	1 680 325 369,32	1 370 713 816,06			3 051 039 185,39
Gross TP Amount calculated using simplified methods	RTT01					

S.23.01.01 – Fonds propres

		Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Basic own funds before deduction for participations in other financial sector as foreseen in article 68 of Delegated Regulation 2015/35						
Ordinary share capital (gross of own shares)	R0010	37 000 000,00	37 000 000,00			
Share premium account related to ordinary share capital	R0030	0,00				
Initial funds, members' contributions or the equivalent basic own - fund item for mutual and mutual-type undertakings	R0040	0,00				
Subordinated mutual member accounts	R0050	0,00				
Surplus funds	R0070	0,00				
Preference shares	R0090	0,00				
Share premium account related to preference shares	R0110	0,00				
Reconciliation reserve	R0130	1 773 914,41	1 773 914,41			
Subordinated liabilities	R0140	0,00				
An amount equal to the value of net deferred tax assets	R0160	0,00				
Other own fund items approved by the supervisory authority as basic own funds not specified above	R0180	0,00				
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds						
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds	R0220					
Deductions						
Deductions for participations in financial and credit institutions	R0230	0,00				
Total basic own funds after deductions	R0290	38 773 914,41	38 773 914,41	0,00	0,00	0,00
Ancillary own funds						
Unpaid and uncalled ordinary share capital callable on demand	R0300	0,00				
Unpaid and uncalled initial funds, members' contributions or the equivalent basic own fund item for mutual and mutual - type undertakings, callable on demand	R0310	0,00				
Unpaid and uncalled preference shares callable on demand	R0320	0,00				
A legally binding commitment to subscribe and pay for subordinated liabilities on demand	R0330	0,00				
Letters of credit and guarantees under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0340	0,00				
Letters of credit and guarantees other than under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0350	0,00				
Supplementary members calls under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0360	0,00				
Supplementary members calls - other than under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0370	0,00				
Other ancillary own funds	R0390	0,00				
Total ancillary own funds	R0400	0,00			0,00	0,00
Available and eligible own funds						
Total available own funds to meet the SCR	R0500	38 773 914,41	38 773 914,41	0,00	0,00	0,00
Total available own funds to meet the MCR	R0510	38 773 914,41	38 773 914,41	0,00	0,00	
Total eligible own funds to meet the SCR	R0540	38 773 914,41	38 773 914,41	0,00	0,00	0,00
Total eligible own funds to meet the MCR	R0550	38 773 914,41	38 773 914,41	0,00	0,00	
SCR	R0580	26 811 927,20				
MCR	R0600	12 056 780,60				
Ratio of Eligible own funds to SCR	R0620	1,4461				
Ratio of Eligible own funds to MCR	R0640	3,2159				

Reconciliation reserve

		C0060
Reconciliation reserve		
Excess of assets over liabilities	R0700	38 773 914,41
Own shares (held directly and indirectly)	R0710	
Foreseeable dividends, distributions and charges	R0720	
Other basic own fund items	R0730	37 000 000,00
Adjustment for restricted own fund items in respect of ring fenced funds due to ring fencing	R0740	
Reconciliation reserve	R0760	1 773 914,41
Expected profits		
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Life business	R0770	
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Non-life business	R0780	
Total Expected profits included in future premiums (EPIFP)	R0790	0,00

S.25.01.01.01 – Capital de solvabilité requis

		Net solvency capital requirement	Gross solvency capital requirement	Allocation from adjustments due to RFF and Matching adjustments portfolios
		C0030	C0040	C0050
Market risk	R0010	9 323 383,81	9 323 383,81	
Counterparty default risk	R0020	321 640,13	321 640,13	
Life underwriting risk	R0030	18 289 046,48	18 289 046,48	
Health underwriting risk	R0040	0,00	0,00	
Non-life underwriting risk	R0050	0,00	0,00	
Diversification	R0060	-5 323 968,87	-5 323 968,87	
Intangible asset risk	R0070	0,00	0,00	
Basic Solvency Capital Requirement	R0100	22 610 101,55	22 610 101,55	

Calculation of Solvency Capital Requirement

		Value
		C0100
Adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation	R0120	0,00
Operational risk	R0130	7 893 441,71
Loss-absorbing capacity of technical provisions	R0140	0,00
Loss-absorbing capacity of deferred taxes	R0150	-3 691 616,06
Capital requirement for business operated in accordance with Art. 4 of Directive 2003/41/EC	R0160	0,00
Solvency capital requirement excluding capital add-on	R0200	26 811 927,20
Capital add-on already set	R0210	0,00
Solvency capital requirement	R0220	26 811 927,20
Other information on SCR		
Capital requirement for duration-based equity risk sub-module	R0400	
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for remaining part	R0410	
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for ring fenced funds	R0420	
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for matching adjustment portfolios	R0430	
Diversification effects due to RFF nSCR aggregation for article 304	R0440	
Method used to calculate the adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation*	R0450	
Net future discretionary benefits	R0460	

S.28.01.01 – Minimum de capital requis

Linear formula component for non-life insurance and reinsurance obligations		MCR components
		C0010
MCRNL Result	R0010	0,00

Total capital at risk for all life (re)insurance obligations		Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance/SPV) total capital at risk
		C0050	C0060
Obligations with profit participation - guaranteed benefits	R0210	0,00	
Obligations with profit participation - future discretionary benefits	R0220	0,00	
Index-linked and unit-linked insurance obligations	R0230	1 722 397 228,99	
Other life (re)insurance and health (re)insurance obligations	R0240	0,00	
Total capital at risk for all life (re)insurance obligations	R0250		0,00

Overall MCR calculation		C0070
Linear MCR	R0300	12 056 780,60
SCR	R0310	26 811 927,20
MCR cap	R0320	12 065 367,24
MCR floor	R0330	6 702 981,80
Combined MCR	R0340	12 056 780,60
Absolute floor of the MCR	R0350	4 000 000,00
Minimum Capital Requirement	R0400	12 056 780,60